

ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE



Objectif Energie : plus de 250 entreprises engagées, rejoignez-nous !

Depuis 2012, la CCI Occitanie a lancé l'action « Objectif Energie », un dispositif ambitieux visant à accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques, avec le soutien de l'ADEME et de la Région.

Cette action a plusieurs objectifs :

- La réalisation de visites énergie grâce à l'intervention de conseillers CCI visant à accompagner dans leurs démarches d'économies d'énergie une part significative des établissements industriels,
- La réponse aux demandes croissantes des entreprises sur de nombreux sujets : négociation de contrats de fourniture d'énergie, recherche de prestataires, informations techniques et réglementaires, renseignements sur le financement de projets d'économies d'énergie, appui au montage de dossiers, etc.
- Le développement et l'animation d'un réseau de référents énergie dans les entreprises,
- L'alimentation d'une plate-forme collaborative.

La **visite énergie** réalisée par le conseiller est un élément central du dispositif et permet à l'entreprise de disposer de données concrètes pour réduire sa facture énergétique, améliorer sa rentabilité et être plus compétitive. Un enjeu important pour toutes les entreprises de la Région :

- Analyse et propositions d'optimisation des contrats d'énergie de l'entreprise,
- Profil énergétique de l'entreprise,
- Analyse poste par poste (éclairage, froid, air comprimé, ...),
- Plan d'action à mettre en œuvre,
- Synthèse et des axes de priorisation.

Découvrez la visite énergie en moins de 2 minutes

Aujourd'hui, plus de 250 entreprises, toutes tailles et tous secteurs confondus, ont déjà intégré l'opération et réalisé une visite énergie.

Pour la seule année 2016, 180 entreprises ont bénéficié d'un conseil en matière d'énergie dont 79 d'une visite énergie.

75% des entreprises accompagnées ont engagé une ou plusieurs actions à la suite d'une visite énergie, leur permettant de réduire leur facture énergétique.

37 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement par des bureaux d'études financé à hauteur de 50% dans le cadre du PRELUDE (diagnostic énergie, assistance à maîtrise d'ouvrage, bilan carbone).

Objectif ÉNERGIE
occitanie.cci.fr

Contactez un conseiller CCI et réalisez une visite énergie pour faire des économies dans votre entreprise.

CCI OCCITANIE

(greenconcept)

éco-conception numérique

#GreenConcept - Réduire l'impact environnemental des produits et services numériques, c'est possible

Répondez à l'appel à candidature #GreenConcept, **avant le 20 octobre**, pour bénéficier d'un accompagnement expert et intégrer une démarche responsable dans vos services numériques. Cette action est possible grâce au soutien financier de l'ADEME La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et les CCI d'Occitanie.

[Plus d'informations](#)



5^{ème} Colloque Déchets en Occitanie « Actualités – Nouveautés – Bonnes Pratiques »

Ce colloque, organisé par l'ORDECO (ex-ORDIMIP), l'ADEME et la CCI de Toulouse, répond au besoin d'information des collectivités et des entreprises devant les nombreuses évolutions réglementaires qui multiplient les filières de valorisation des déchets et amènent, petit à petit, les acteurs à s'orienter vers le modèle plus vertueux de l'économie circulaire.

Cette journée permettra au plus grand nombre de s'informer et surtout d'échanger sur les différentes thématiques d'actualités sur les déchets et leur mise en œuvre en région Occitanie.

- La matinée permettra au travers des trois tables rondes de faire un point global national et régional sur les déchets et l'économie circulaire avec, notamment, l'actualité sur la planification. Les services de l'État présenteront les évolutions réglementaires et les grandes orientations. Enfin, des acteurs régionaux nous feront part de leurs solutions quant à la gestion des déchets organiques.
- L'après-midi sera articulée autour de trois ateliers, Collectivités, Bâtiment et Travaux Publics, Filières à Responsabilité Élargie du Producteur, qui se dérouleront simultanément

Le 16 novembre 2017 au Palais Consulaire de la CCI de Toulouse

[Programme et inscription à venir](#)



Présentez gratuitement votre entreprise dans le cadre d'Energaiä

Pour sa 11^{ème} édition, le Forum Energaiä est de retour au Parc des Expositions de Montpellier, les 13 et 14 décembre 2017.

Les CCI d'Occitanie seront également présentes sur un stand commun dont un espace sera spécifiquement dédié aux micro-conférences Flash'energy.

Le principe est simple : permettre à des entreprises de présenter leurs produits, services, innovations sur la thématique des énergies et de la construction durable...en quelques minutes seulement !

Le format (espace intimiste sur un stand, courte durée) rend ces micro-conférences dynamiques et facilite ainsi la mise en relation entre les intervenants et les participants.

Vous souhaitez participer aux micro-conférences Flash'energy ?

Contactez sans tarder votre conseiller CCI



Elodie FLEURAT-LESSARD

Conseillère environnement, sécurité et énergie

107 quai Cavaignac – CS 10079

46002 Cahors Cedex 9 - 05 65 53 26 82 – elodie.fleurat@lot.cci.fr



ACTUALITES REGIONALES



Aqua-Valley, un pôle de compétitivité à vocation mondiale

Né fin juin de la fusion des clusters régionaux, Swelia et WSM, avec le Pôle de compétitivité EAU, Aqua-Valley a notamment pour ambition de dynamiser la filière professionnelle régionale œuvrant dans le domaine de l'eau.

[Plus d'informations](#)

L'avenir de l'eau débattu en Occitanie

Quel avenir pour la ressource en eau, à horizon 2030, en Occitanie ? La Région a lancé une concertation jusqu'en fin d'année pour bâtir une stratégie régionale de gestion de l'eau durable et solidaire. Des ateliers dédiés aux acteurs de l'eau sont organisés sur l'ensemble du territoire.

[Plus d'informations](#)

Adour 2050 : bientôt des scénarios alternatifs

La première phase de l'étude prospective Adour 2050, pilotée par l'Institution Adour en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, s'achève. Son objectif ? Expliciter les impacts sur la ressource en eau et sur le contexte socio-économique du scénario climatique et du scénario dit « tendanciel », qui extrapole la situation actuelle dans le futur. Une réunion publique présentera les premiers résultats, cet automne.

[Plus d'informations](#)

La station d'épuration d'Albi modernisée

Le Grand Albigeois projette de moderniser la station d'épuration d'Albi Madeleine (91.000 équivalents habitants) dans le but d'exploiter la totalité du biogaz produit. La consultation, dans le cadre d'un marché de conception-réalisation pour cette unité de traitement de biogaz, vient de se clôturer. Coût estimatif : 1,2 M€. Cette unité permettra d'injecter du biométhane sur le réseau GRDF après traitement du biogaz.

[Plus d'informations](#)

Grand Montauban. L'agglomération veut réduire ses déchets de 20 % en trois ans

Après un plan de réduction des déchets entre 2009 et 2016 qui a conduit à une diminution des tonnages de 9 %, le Grand Montauban se veut encore plus ambitieux sur les trois années à venir. Un pari un peu fou : faire passer la production de déchets ménagers des Montalbanais de 378 kg/an/habitant à 305 kg en 2020 alors que sur les dernières années, la baisse n'a été que de 8,9 %.

[Plus d'informations](#)



Contrat de filière en vue pour doper la filière bois en Occitanie

Les premières Assises régionales de la filière-bois organisées le mardi 12 septembre dernier à Toulouse fixent le cadre du futur contrat de filière. Une restructuration régionale est attendue pour cette filière jugée à haut potentiel mais actuellement, en grande difficulté.

[Plus d'informations](#)

Think Smartgrids Academy 2017 - Les inscriptions sont ouvertes !

L'association THINK SMARTGRIDS, en collaboration avec l'interpole SmartGrids French Cluster et le pôle de compétitivité DERBI, organise la 5^{ème} session de la « Think Smartgrids Academy ».

Cette journée se tiendra le 19 Octobre 2017, à Toulouse (« Le Village by CA »).

Sur un format d'une journée, l'objectif est de proposer des sessions de sensibilisation techniques aux projets Smartgrids, animées par des experts et des praticiens du domaine, et destinées aux acteurs

territoriaux, aux industriels et entreprises innovantes souhaitant proposer leurs solutions ou appréhender la nature et les acteurs de ces projets.

[Plus d'informations](#)

Qualité de l'air : Atmo Occitanie inaugure des locaux à la pointe de sa mission

Face à une mobilisation croissante pour la qualité de l'air sur les territoires, Atmo Occitanie, l'observatoire régional de la qualité de l'air, a souhaité doter son agence toulousaine de nouveaux locaux performants, écologiques et économiques

[Plus d'informations](#)

Toulouse inaugure le premier réseau français de froid issu de l'incinération des déchets

Faire du froid avec du chaud. C'est le défi que relève le Groupe Coriance, gestionnaire du réseau de chaleur du Mirail à Toulouse. La Métropole a inauguré le 7 septembre dernier le premier réseau de froid alimenté par la chaleur d'un incinérateur.

[Plus d'informations](#)

82 projets régionaux lauréats de l'appel d'offres relatif aux centrales solaires sur bâtiments

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a retenu 82 projets basés en Occitanie dans le cadre de la seconde période de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. L'appel d'offres concernait les projets de centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking dont la puissance est comprise entre 10 kWc et 8 MWc. Les projets régionaux lauréats totalisent une puissance de 36 MW et représentent plus du tiers des 310 projets retenus au niveau national.

[Plus d'informations](#)

Iodines : un service de location de voitures électriques à la demande

Sur Toulouse, afin de réduire les problèmes de transport, deux fondateurs, Loïc Urbain et Francesco Népi ont lancé Iodines, un service de location de voitures électriques à la demande.

[Plus d'informations](#)

RTE réinvente le transport de l'électricité

A l'occasion de la journée « Voyage au cœur du réseau électrique de demain », organisée à Toulouse le 11 septembre dernier, RTE a présenté aux acteurs de la région Occitanie les innovations du réseau électrique qui vont contribuer à réussir la transition énergétique et au maintien de la solidarité électrique entre les territoires.

[Plus d'informations](#)

Forum EnerGaïa : la transition énergétique au centre des débats

Le forum dédié aux professionnels de la filière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, EnerGaïa (organisateur : Montpellier Events), se déroulera du 13 au 14 décembre au Parc des expositions de Montpellier. La transition énergétique est au cœur de ce forum. À cette occasion se tiendront les 2^{ème} assises régionales de l'énergie, organisée par la Région Occitanie. L'éolien, l'innovation en matière de photovoltaïque et d'hydrogène, la mobilité propre, la rénovation et l'efficacité énergétique dans le bâtiment figurent parmi les thèmes abordés. Ils constituent les grands axes de concertation de la stratégie régionale Repos (Région à énergie positive), à l'horizon 2050.

[Plus d'informations](#)



Les matinées employeurs organisées par la CARSAT sont de retour

La Carsat Midi-Pyrénées organise depuis 2010, en partenariat avec les CPAM et les échelons locaux du Service Médical, des réunions d'information à destination des entreprises et en lien avec leur actualité.

Ces rencontres vous permettent d'échanger avec les experts des trois organismes de la Sécurité Sociale et de répondre aux questions relatives à la gestion des risques professionnels.

Trois thématiques sont notamment abordées :

- Les dispositifs de retour à l'emploi après un arrêt de travail,
- Les aides financières et les évolutions de la tarification,
- La déclaration sociale nominative (DSN).

[Plus d'informations](#)

Publication du nouveau rapport d'activité du département des Risques professionnels de la Carsat Midi-Pyrénées

Découvrez les temps forts de l'année 2016, les faits marquants et le déploiement de nos actions de prévention dans notre nouveau rapport d'activité.

[Plus d'informations](#)



Forum Qualité & Performance Occitanie 2017, c'est parti !

« **Compétitivité : faites la différence grâce à la Qualité !** », tel sera le fil conducteur de la 3ème édition du Forum Qualité & Performance Occitanie, organisé par la CCI Occitanie, le groupe AFNOR et l'AFQP Occitanie, le 30 novembre prochain à Toulouse. Assistez à cette journée pour bénéficier des interventions d'experts et des témoignages d'entreprises et comprendre comment les démarches qualité peuvent contribuer à relever les challenges de la compétitivité prix et hors-prix !

[Plus d'informations](#)

Contact : Eliane POURTAU, 05 62 57 66 82, qualite@toulouse.cci.fr



Guide des bonnes pratiques de l'ESS : retour sur la 1ère étape de la tournée nationale à Montpellier !

Jeudi 21 septembre 2017 de 13h30 à 17h30, à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Montpellier, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS Occitanie) et le Conseil National des CRESS ont organisé la 1ère étape de la tournée nationale de présentation du Guide des bonnes pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire.

[Plus d'informations](#)

EN BREF



Visionnez les journées conseil "REACH 2018" du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

[Comment bien enregistrer vos substances chimiques à moins d'un an de l'échéance REACH 2018](#)

[Comment bien enregistrer vos substances chimiques à moins d'un an de l'échéance REACH 2018](#)

Réunion des comités de bassin le 3 août 2017 avec Nicolas Hulot

[Plus d'informations](#)

L'ADEME publie une étude sur la Qualité de l'air intérieur – Enjeux environnementaux, sanitaires et réglementaires

[Plus d'informations](#)

Video en ligne « Qu'est-ce que le cycle de vie d'un produit ? »

[Plus d'informations](#)

Les aides pour réduire l'impact environnemental de la fonction transport

[Plus d'informations](#)



Revoir la conférence-débat du 12 septembre 2017 sur « L'autoconsommation dans le système électrique de demain »

[*Plus d'informations*](#)

L'ADEME publie 2 études confirmant le potentiel de la filière éolienne

[*Plus d'informations*](#)

Participez à la consultation organisée dans le cadre des assises nationales de la mobilité

[*Plus d'informations*](#)

Les entreprises priées de veiller aux déplacements de leurs salariés

[*Plus d'informations*](#)

Le dispositif Biomasse Énergie et Entreprises de l'ADEME est relancé

[*Plus d'informations*](#)

Nouvelle édition de la plaquette ADEME : « Industriels, investissez dans la performance énergétique »

[*Plus d'informations*](#)



L'INRS publie une nouvelle brochure : Méthode d'analyse de la charge physique de travail pour le secteur sanitaire et social (ED 6291)

[*Plus d'informations*](#)

L'INRS publie un dépliant sur les risques professionnels des peintres et poseurs de revêtements

[*Plus d'informations*](#)

Etude DARES : Les TPE-PME plus exposées à certains risques professionnels

[*Plus d'informations*](#)

Bientôt une norme sur le risque routier au travail

[*Plus d'informations*](#)

Comment engager ou renforcer sa démarche de prévention des troubles musculosquelettiques ?

[*Plus d'informations*](#)

Recommandations et initiatives pour apprendre à mieux manager le travail

[*Plus d'informations*](#)



Un nouveau manuel pour aider les PME à mieux gérer leur consommation d'eau

[*Plus d'informations*](#)

Participer au Prix Excellence Opérationnelle 2018

[*Plus d'informations*](#)



Circular challenge : concours de projets innovants de l'économie circulaire

[*Plus d'informations*](#)

Webinar : Comment intégrer une démarche RSE dans son système de management ?

[*Plus d'informations*](#)

AGENDA



> Evénements du mois



Mardi 3 octobre 2017

Rencontre de l'Industrie sur « **Le comptage énergétique, un outil insoupçonné** »
à la CCI Toulouse - 2 rue d'Alsace-Lorraine - 18h00

[Plus d'informations](#)

Mardi 3 octobre 2017

Green It Day « **Le numérique durable en 2030** »
Région Occitanie, Espace Capdeville, 417 rue Samuel Morse
à Montpellier

[Plus d'informations](#)

Jeudi 5 octobre 2017

Journée FRB 2017 « **Biodiversité et transition énergétique** »
à la Maison des océans - 195 rue Saint Jacques 75005 Paris

[Plus d'informations](#)

Jeudi 5 octobre 2017

Réunion d'information « **Le CHSCT, un levier de prévention et d'amélioration pour l'entreprise** »
au SMTI 82 (Toulouse) - De 14h00 à 16h00

[Plus d'informations](#)



Vendredi 6 octobre 2017

« **Comment éco-concevoir mes produits et services ? Pourquoi m'engager ? Quelles opportunités ?** » BioVallée Lauragais
à Soual (unité de production PIERRE FABRE)

[Plus d'informations](#)

Du 9 au 13 octobre 2017

Semaine pour la qualité de vie au travail

Evénements organisés par le réseau ANACT sur tout le territoire

[Plus d'informations](#)



Mardi 10 octobre 2017

Atelier pratique sur le risque chimique
« **Apprendre à utiliser Seirich, niveau 1** »
à la CCI du Lot (site de Cambes) - De 9h30 à 12h00

Inscriptions : appui@lot.cci.fr



Mardi 10 octobre 2017

Atelier « **Apprendre à manager le travail** »
au Centre de Formation Consulaire Guy Pécou à Montauban - De 10h00 à 12h00

[Plus d'informations](#)

Mardi 10 octobre 2017

Les rendez-vous du Pipame « **Enjeux et perspectives du marché de l'efficacité énergétique pour l'industrie** »

Centre de conférences Pierre Mendès France
139, rue de Bercy - Paris

[Plus d'informations](#)



Jeudi 12 octobre 2017

Réunion RH : actualités juridiques et sociales
CCI du Lot - 8h30

Inscriptions : appui@lot.cci.fr



Jeudi 12 octobre 2017

Réunion d'information « **Culture client : comment se différencier et se démarquer autrement ?** »

au Palais consulaire – CCI Toulouse – De 17h00 à 19h00

[*Plus d'informations*](#)



Jeudi 12 octobre 2017

Tour de France PME du **Global Compact France**
à Toulouse- Toulouse Business School

[*Plus d'informations*](#)



Jeudi 12 octobre 2017

Réunion d'information « **Prévention des risques professionnels dans le secteur du Service à la personne** »

à la CCI du Tarn – site de Castres – 10h00

Contact : Valérie VINAY – v.vinay@tarn.cci.fr

Jeudi 12 octobre 2017

Rencontres **Laboratoires / Entreprises dédiées à la transition énergétique**

au Campus de l'IAS - 23 Avenue Edouard Belin Toulouse
de 9h00 à 17h30

[*Plus d'informations*](#)

11, 12 et 13 octobre 2017

Convention internationale de l'éclairage (éclairage, gestion et maîtrise de l'énergie) pour les professionnels de l'éclairage (bureau d'études, installateurs), les administrations et municipalités.

à Thuir (66)

[*Plus d'informations*](#)

12 et 13 octobre 2017

Formation **phyto-épuration**

à Albi - Plateforme technologique GH2O d'Albi-Fonlabour

[*Plus d'informations*](#)

Lundi 16 octobre 2017

Dîner débat CARSAT « **Risques routiers professionnels et usages de substances psychoactives : comprendre, prévenir, agir** »

à Balma au chalet des Moissons à partir de 17h45

[*Plus d'informations*](#)



Mardi 17 octobre 2017

Rodez Agglomération et les Chambres Consulaires de l'Aveyron organisent la 2^{ème} édition de la « **Bourse d'échanges inter-entreprises** »

à Rodez

Contact : Mme Fessart Mélanie

05 65 73 82 06 / adt.adt@agglo-grandrodez.fr

Jeudi 19 octobre 2017

L'association THINK SMARTGRIDS, en collaboration avec le pôle de compétitivité DERBI, organise la 5^{ème} session de la « **Think Smartgrids Academy** »

à Toulouse

[*Plus d'informations*](#)

Mardi 24 octobre 2017

1^{ère} édition des **Rencontres des Territoires en Transition**

En duplex à Toulouse depuis Paris

[*Plus d'informations*](#)

>> A venir



23 novembre 2017

Réunion RH : Le compte personnel d'activité

8h30 CCI du Lot-site de Cahors
14h00 CCI du Lot- site de Bretenoux

Inscriptions : appui@lot.cci.fr



Save The date

Mercredi 15 novembre 2017

Journée interpôles sur la micro-hydroélectricité
à Toulouse

Plus d'informations prochainement sur le site DERBI



Jeudi 16 novembre 2017

5^{ème} Colloque Déchets en Occitanie co-organisé par la
CCI de Toulouse, l'ORDECO et l'Ademe
à Toulouse, CCI de Toulouse

Plus d'informations



Du 21 au 24 novembre 2017

Organisation de « **rencontres d'affaires au Brésil dans le domaine du traitement des déchets et du biogaz** ». Date limite pour candidater : 24/09/17
A São Paulo.

Contact : m.berry@occitanie.cci.fr

Plus d'informations



Du 22 au 24 novembre 2017

Formation de 3 jours « **DEREFEI – Référent Energie en Entreprise** »
à Montpellier

Contact : Christophe Fernique - 04 99 515 302 /

c.fernique@herault.cci.fr

Plus d'informations



23 novembre 2017

Réunion d'information « **Le compte personnel d'activité** »

à la CCI du Lot-site de Cahors - 8h30

à la CCI du Lot- site de Bretenoux - 14h00

Plus d'informations



Jeudi 30 novembre 2017

Forum Qualité & Performance Occitanie sur le thème :
« **Compétitivité : faites la différence grâce à la Qualité!** »

à Toulouse

Plus d'informations



Mardi 5 décembre 2017

6^e colloque régional éco-conception

à Mont de Marsan

Plus d'informations



13 et 14 décembre 2017

Salon Energaia

à Montpellier

Plus d'informations

VEILLE REGLEMENTAIRE



> Zoom du mois

Note technique du 27 juillet 2017 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation environnementale

La note technique donne des précisions sur la nouvelle autorisation environnementale et appelle l'attention des services sur les conséquences de la mise en place de cette nouvelle autorisation :

- Changement des relations entre les services de l'État, en instituant un fonctionnement en « mode projet » entre les services coordonnateurs et les services contributeurs ;
- Changement de relation entre les services de l'État et les pétitionnaires, qui auront un interlocuteur unique dans le cadre formel de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale ;
- Renforcement du rôle des services de l'État en phase amont vis-à-vis du porteur de projet ;
- Instauration d'une organisation permettant une instruction efficace, garante de la préservation des enjeux environnementaux et permettant de respecter les délais d'instruction.

Ainsi, les recommandations de la note portent successivement sur l'organisation du travail des services d'inspection de l'environnement :

- Dans la phase amont (qui précède le dépôt de la demande d'autorisation)
- Dans la phase d'instruction ;
- Concernant le suivi des dossiers.

La note rappelle que dans le cadre de la réforme de l'autorisation environnementale, des pilotes du déploiement ont été désignés au niveau régional afin de mener à bien la mise en œuvre organisationnelle de la réforme.

Un guide technique relatif à cette réforme (« kit de mise en œuvre de l'autorisation environnementale ») a été diffusé aux services d'inspection le 21 avril 2017. Ce guide contient des informations détaillées sur le séquençage de la procédure, sur la combinaison des différents régimes actuels d'autorisation, sur les différentes consultations à mener ou encore sur les éléments à produire par les porteurs de projets à l'appui de leurs demandes.

[Consulter la note ...](#)

Note technique du 7 juin 2017 relative au plan national d'inspection sur les transferts transfrontaliers de déchets

La note technique définit le plan d'inspection sur les transferts transfrontaliers de déchets. Elle met en œuvre l'obligation d'établir un plan, prévue à l'article 50 paragraphe 2 bis, du règlement (CE) n°1013/2006 concernant les transferts de déchets. Ce règlement a été l'objet en 2014 d'une refonte importante afin de renforcer et d'améliorer la lutte contre les transferts illicites de déchets. À cette fin, le plan d'inspection précise notamment les objectifs et les priorités des actions de contrôle des transferts de déchets.

Le plan national d'inspection en matière de transferts transfrontaliers de déchets joint à la note vise à structurer l'action des corps de contrôle engagés dans la lutte contre les trafics illégaux et à renforcer la coordination de leur action pour la rendre plus efficace.

Le plan national d'inspection comprend des informations sur les inspections prévues, les tâches attribuées aux autorités impliquées dans les inspections, les modalités de coopération entre lesdites autorités. Enfin, le plan contient des informations sur la formation des agents chargés des contrôles ainsi que sur les moyens disponibles pour assurer sa mise en œuvre.

Il met en place une démarche globale. Il couvre les transferts transfrontaliers de déchets et les contrôles physiques d'établissements, d'entreprises, de courtiers, de négociants et de transferts ou d'opérations de valorisation et d'élimination qui y sont associées.

[Consulter la note ...](#)

Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises

L'ordonnance modifie les articles L. 225-102-1, L. 221-7 et L. 823-10 du code de commerce, afin de transposer la directive RSE 2014/95/UE, relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises. Cette directive instaure une obligation de reporting social et environnemental pour certaines grandes entreprises.

L'article L. 225-102-1 prévoit qu'une déclaration de performance extra-financière doit être insérée dans le rapport de gestion des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ainsi que des sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé lorsque celles-ci dépassent des seuils fixés par un décret (en attente de publication).

Le seuil d'assujettissement à cette déclaration concernant les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé est celui résultant de la directive transposée : avoir plus de 500 salariés avec un total de bilan dépassant 20 M€ ou un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€.

Jusqu'à présent, seules les sociétés cotées étaient soumises à l'obligation de publication d'un rapport RSE, quelle que soit leur taille et le nombre de leurs salariés.

La déclaration de performance extra-financière présente des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

En matière environnementale, la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il appartient aux commissaires aux comptes d'attester, pour les personnes et entités qui y sont soumises, que les déclarations figurent, selon le cas, dans le rapport de gestion ou dans le rapport sur la gestion du groupe.

L'obligation de produire une déclaration de performance extra-financière est étendue aux sociétés en nom collectif lorsque l'ensemble des parts de ces sociétés sont détenues par des personnes ayant l'une des formes suivantes ou une forme juridique comparable de droit étranger : société anonyme, société en commandite par actions, société à responsabilité limitée, ou société par actions simplifiée.

[Consulter l'ordonnance ...](#)

Petit rappel sur le Certificat de Qualité de l'Air des véhicules pour la circulation dans l'agglomération toulousaine

Dans la Lettre QSE-DD n°95 de Septembre 2016 nous vous résumions les nouvelles dispositions concernant les Certificats de Qualité de l'Air (ou Crit'Air) pour les véhicules. Le Préfet de Haute-Garonne a annoncé que la circulation différenciée devrait voir le jour à Toulouse d'ici la fin de l'année 2017. Les voitures devront être munies, sur leur pare-brise, d'une vignette Crit'air, permettant de réguler le trafic et d'interdire la circulation aux véhicules qui polluent le plus. Cet arrêté préfectoral sera appliqué les jours où les particules fines sont particulièrement élevées, dans l'atmosphère toulousaine.

Extrait Lettre QSE-DD n°95 :

Décret n° 2016-858 du 29 juin 2016 relatif aux certificats qualité de l'air
& Arrêté du 29 juin 2016 relatif aux modalités de délivrance et d'apposition des certificats qualité de l'air
& Arrêté du 29 juin 2016 fixant le tarif de la redevance pour la délivrance du certificat qualité de l'air

Après la vignette automobile puis la pastille verte voilà maintenant l'écopastille ou plutôt le « Certificat Qualité de l'Air ». Bien que facultatif il devrait bientôt être nécessaire pour beaucoup, notamment pour ceux qui souhaitent rouler dans les grandes agglomérations.

Ce dispositif est destiné à donner aux utilisateurs des véhicules les moins polluants des avantages de circulation.

Il concerne :

- Les voitures particulières,
- Les 2 ou 3 roues et quadricycles,
- Les poids lourds (dont les autobus).

Il classe les véhicules en 6 catégories (6 couleurs) en fonction de leur motorisation et de la date de leur 1^{ère} immatriculation.

Les véhicules sont identifiés par le biais d'une pastille de couleur, correspondant à la couleur de leur catégorie. La pastille est apposée sur le véhicule et intitulée certificat qualité de l'air (crit'air). Une classe spécifique est réservée aux véhicules électriques zéro émission moteur et hydrogène qui obtiennent la couleur verte. Les véhicules les moins polluants ont une pastille violette, jaune ou orange marquée respectivement du chiffre 1, 2 ou 3.

Cette pastille n'est pas obligatoire mais elle permet aux particuliers, entreprises et autres organismes d'identifier leur véhicule en fonction de sa contribution à la pollution atmosphérique et de sa sobriété. De plus, elle permet de pouvoir respecter d'éventuelles conditions particulières de circulation ou de stationnement décidées par les autorités compétentes en matière de police de circulation

Ainsi, en fonction de sa couleur et des règles prises par les mairies, elle permet aux automobilistes :

- De circuler dans les zones de circulation restreinte (ZRC) ;
- D'obtenir des conditions de circulation privilégiée ;
- De bénéficier des modalités de stationnement favorables.

Seule Paris a mis en place une ZRC mais d'autres devraient suivre ...

Les 3 textes cités ci-dessous mettent en œuvre ces Certificats Qualité de l'Air :

- Le décret modifie le code de la route afin de préciser le type de véhicules concernés par le certificat qualité de l'air, les critères pris en compte pour classer chaque véhicule dans la catégorie de certificat qualité de l'air correspondante, les modalités de demande et de délivrance, avec la possibilité pour l'Etat ou son prestataire, de mettre en œuvre une redevance afin de couvrir les frais engendrés par le service d'émission et de délivrance des certificats, les sanctions applicables si le propriétaire du véhicule a apposé sur son véhicule un certificat ne correspondant pas aux caractéristiques dudit véhicule.

[Consulter le Décret ...](#)

- Un premier arrêté identifie l'Imprimerie nationale comme le service de délivrance des certificats qualité de l'air et lui permet pour cela d'accéder aux informations nécessaires du système d'immatriculation des véhicules. Cet arrêté fixe également l'adresse internet du service de délivrance des certificats qualité de l'air et définit les modalités selon lesquelles ce certificat doit être apposé sur le véhicule :

- o La téléprocédure pour les demandes de certificat qualité de l'air est accessible sur le site internet www.certificat-air.gouv.fr. (Procédure très simple : n° d'immatriculation du véhicule + mel + Nom, Prénom + paiement électronique)
- o La pastille doit être apposée à l'avant du véhicule, de manière à être lisible par les agents de contrôle, depuis l'extérieur.

[Consulter le premier Arrêté ...](#)

- Un second arrêté fixe le montant de la redevance pour l'obtention d'un certificat qualité de l'air à 3,70 euros toutes taxes comprises, auxquels s'ajoute le coût de l'affranchissement pour l'envoi postal du certificat qualité de l'air, soit a priori 4,50 € selon le Ministère (4,18€ TTC selon nos tests).

[Consulter le second Arrêté ...](#)

[En savoir plus sur le Certificat Qualité de l'Air ...](#)

>> Dernières publications

Période du 28/07/2017 au 14/09/2017

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- [Décision Communautaire 2017/1442 du 31/07/2017](#) (JOUE n°L212 du 17/08/2017) Conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD), au titre de la directive 2010/75/UE, pour les grandes installations de combustion
- [Note TREK1716076N du 27/07/2017](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°13-2017 du 25/08/2017) Mise en œuvre de la réforme de l'autorisation environnementale– **cf. Zoom ci-dessus**
- [Arrêté TREP1632396A du 07/07/2017](#) (JO n°204 du 01/09/2017) Portant dématérialisation de l'enquête annuelle sur l'activité des exploitations de carrières et complétant l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets

Déchets - Sites et sols pollués

- [Arrêté TREP1629947A du 10/07/2017](#) (JO n°202 du 30/08/2017) Critères de sortie du statut de déchet pour les résidus de distillation des huiles usagées pour un usage comme plastifiant de bitumes dans la fabrication de membranes d'étanchéité pour toiture
- [Note TREP1709021N du 07/06/2017](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°13-2017 du 25/08/2017) Plan national d'inspection sur les transferts transfrontaliers de déchets– **cf. Zoom ci-dessus**

Eau - Air - Odeurs

- [Décision Communautaire 2017/1471 du 10/08/2017](#) (JOUE n°L209 du 12/08/2017) Modifiant la décision 2013/162/UE afin de réviser les allocations annuelles de quotas d'émission des États membres pour la période 2017-2020 [notifiée sous le numéro C(2017) 5556]
- [Arrêté SSAP1716704Z du 04/08/2017](#) (JO n°205 du 02/09/2017) Rectificatif à l'Arrêté du 4 août 2017 modifiant plusieurs arrêtés relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine pris en application des articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-10, R. 1321-15, R. 1321-16, R. 1321-24, R. 1321-84, R. 1321-91 du code de la santé publique (rectificatif)
- [Arrêté TRER1720321A du 26/07/2017](#) (JO n°210 du 08/09/2017) Liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020 - Modification de l'arrêté du 24 janvier 2014
- [Arrêté TRAA1716098A du 05/07/2017](#) (JO n°180 du 03/08/2017) Procédure d'affectation à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre aux exploitants d'aéronefs pour la période 2017-2020 - Modification de l'arrêté du 12 décembre 2011
- [Note TREL1716075N du 22/06/2017](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°13-2017 du 25/08/2017) Relative à l'animation de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

Energie - Bruit

- [Décret SSAP1700132D du 07/08/2017](#) (JO n°185 du 09/08/2017) Relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés
- [Arrêté TRER1722706A du 01/08/2017](#) (JO n°186 du 10/08/2017) Modifiant l'arrêté du 28 décembre 2011 homologuant les coefficients SN et VN résultant de l'application de l'arrêté du 4 mars 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000
- [Décret 2017-1204 du 28/07/2017](#) (JO n°177 du 30/07/2017) Relatif à la contribution tarifaire sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel
- [Décision du 27/07/2017](#) (JO n°175 du 28/07/2017) Tarifs réglementés de vente de l'électricité
- [Décision du 27/07/2017](#) (JO n°175 du 28/07/2017) Tarifs de cession de l'électricité aux entreprises locales de distribution
- [Arrêté TRER1720041A du 26/07/2017](#) (JO n°184 du 08/08/2017) Modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie

Environnement - Développement Durable - Nature et paysages

- [Décret 2017-1321 du 06/09/2017](#) (JO n°209 du 07/09/2017) Relatif à la composition de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages
- [Décret 2017-1317 du 04/09/2017](#) (JO n°207 du 05/09/2017) Relatif au haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale
- [Décret 2017-1310 du 29/08/2017](#) (JO n°203 du 31/08/2017) Modifiant l'article R. 413-4 du code de l'environnement
- [Règlement 2017/1505 du 28/08/2017](#) (JO n°L222 du 29/08/2017) Modifiant les annexes I, II et III du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

- Note TREL1721013N du 03/08/2017 (BO Ecologie et Développement Durable n°13-2017 du 25/08/2017) Modifiant la circulaire du 31 juillet 2008 relative aux engagements de gestion des propriétés non bâties situées en zones humides permettant de bénéficier des dispositions de l'article 1395 D du code général des impôts instituant une exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Décret 2012-1390 du 01/08/2017 (JO n°180 du 03/08/2017) Modifiant le décret n° 2012-1390 du 11 décembre 2012 portant classement du parc naturel régional du Haut-Languedoc (région Occitanie)
- Circulaire du 26/07/2017 (JO n°175 du 28/07/2017) Maîtrise des textes réglementaires et de leur impact
- Ordonnance 2017-1180 du 19/07/2017 (JO n°169 du 21/07/2017) Publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises– cf. **Zoom ci-dessus**

Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

- Décision Communautaire 2017/1525 du 04/09/2017 Modification de la décision 2014/256/UE afin de prolonger la période de validité des critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux produits en papier transformé

Risques - Sécurité - Santé

- Décret 2017-1311 du 29/08/2017 (JO n°203 du 31/08/2017) Modernisation de la médecine du travail en agriculture
- Décision 17-062 du 01/08/2017 (BO Ecologie et Développement Durable n°13-2017 du 25/08/2017) Approuvant l'évolution du guide de classification des interventions sur les équipements sous pression soumis à la réglementation française
- Note TRAT1721160N du 28/07/2017 (BO Ecologie et Développement Durable n°13-2017 du 25/08/2017) Principes permettant d'assurer l'organisation des usages maritimes et leur sécurité dans et aux abords immédiats d'un champ éolien en mer
- Instruction DGT/CT3/2017/235 du 26/07/2017 (BO Travail n°08-2017 du 30/08/2017) Prévention du risque pyrotechnique - Application du chapitre II du titre VI du livre IV de la quatrième partie du code du travail

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !



Elodie FLEURAT-LESSARD

Conseillère environnement, sécurité et énergie

T. 05 65 53 26 82 – F. 05 65 20 35 50

elodie.fleurat@lot.cci.fr



CCI LOT
107 quai Cavaignac – CS 10079
46002 Cahors Cedex 9

Pictogrammes thématiques



Environnement



Energie



Sécurité



Qualité



Développement
Durable